

L'INTERmédiaire

Décembre 2018, volume 27, numéro 4



**JOYEUX
NOËL ET
BONNE
ANNÉE 2019!**



NOUVELLES

Mot de la PDG 2



VIE ASSOCIATIVE

Réflexion sur la
gouvernance 3
Colloque 2018 4
Offre de partenariats
corporatifs - gagnants
du concours 8



ACTUALITÉS

Résiliation de
l'abonnement à la revue
Le Point 10
Vos bons coups 10



CONDITIONS DE TRAVAIL

Capsule juridique:
Assurance voyage - un
survol des modalités
applicables11
Assurance -
tarification 2019 12
Assurance des
retraités -
tarification 2019 14



FORMATION

L'efficacité comme
valeur du management
responsable16



NOUVELLES

MOT DE LA PDG

Bonjour à toutes et à tous,

Les 1^{er} et 2 novembre derniers se déroulait, à Lévis, notre colloque annuel sous le thème « *Je suis humain de nature et gestionnaire de profession* ». Je remercie l'ensemble des 333 membres qui y ont participé et je félicite à nouveau nos 15 lauréats du Prix d'excellence. Je profite aussi de l'occasion pour réitérer mes remerciements auprès du comité organisateur de la région de Chaudière-Appalaches ainsi qu'auprès du personnel du siège social qui a contribué à ce grand succès.



Lors de l'AGA, qui s'est tenue au début du colloque, nous vous avons informés que votre conseil d'administration avait entrepris une réflexion au sujet de la gouvernance de l'AGESSS. Cette réflexion a permis de déterminer quatre recommandations de changement à la structure de la gouvernance. Ces recommandations vous seront expliquées

au cours de la prochaine année. Différentes modalités favorisant des moments d'échanges et de débats, vous seront proposées. Pour en connaître davantage sur l'ensemble de cette démarche entreprise par votre conseil d'administration, je vous invite fortement à lire notre article à la page 3.

En ce qui concerne une éventuelle rencontre avec la nouvelle ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, nous sommes en attente d'une date. Nous vous tiendrons au courant de la suite de cette démarche.

En terminant, je tiens à vous souhaiter, en mon nom et en celui de l'équipe du siège social, un joyeux temps des fêtes!

Au plaisir de vous croiser au début de l'année 2019 lors de ma tournée provinciale!

Chantal Marchand, présidente-directrice générale
direction@agesss.qc.ca



On ne peut pas vous assurer d'être toujours en santé

mais d'épargner pour des finances
en santé, ça, oui!

Profitez de notre expertise **REER**

1 866 665-0500

lacapitale.com/agesss

f t in BLOGUE


La Capitale
Assurance et
services financiers

La Capitale Assurance et services financiers désigne La Capitale services conseils inc., cabinet de services financiers

© 2018 AGESSS (02-199)



RÉFLEXION SUR LA GOUVERNANCE



VIE
ASSOCIATIVE

À la suite d'une formation, en septembre 2017, sur les tendances et pratiques exemplaires en matière de gouvernance dans les organismes sans but lucratif (OSBL), le conseil d'administration a mis en place un comité ad hoc. Ce comité avait comme mandat, dans un premier temps, de mener une réflexion sur une éventuelle réforme du système des pratiques de gouvernance et d'identifier des pratiques de gouvernance que l'AGESSS pourrait souhaiter mettre en œuvre pour améliorer la performance organisationnelle. Dans un second temps, le comité devait préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration présentant des recommandations visant l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance et la mise en œuvre d'une réforme générale du système de gouvernance.

Le comité ad hoc était composé des administrateurs suivants :

- François Dubé, vice-président et président de la région du Bas-Saint-Laurent
- Stéphane Roy, secrétaire et président de la région de la Capitale-Nationale
- Martial Fradet, président de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Éric Cardin, président de la région de la Mauricie-et-Centre-du-Québec
- Guy Bibeau, président de la région de Laval
- Guy Grenier, président de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Chantal Marchand, présidente-directrice générale

Ainsi, le comité ad hoc a proposé au conseil d'administration quatre recommandations. De ce fait, le 28 septembre 2018, le conseil d'administration a adopté, à l'unanimité, les quatre recommandations suivantes :

1. Éliminer l'exécutif provincial.
2. Créer de nouveaux comités du conseil d'administration
3. Séparer les fonctions de présidence du conseil d'administration et de direction générale.
4. Réduire la taille du conseil d'administration, réserver des sièges pour des administrateurs cooptés et élire les administrateurs au suffrage de l'ensemble des membres de l'AGESSS.

Conformément aux statuts de l'AGESSS, les changements à la gouvernance sont adoptés par l'assemblée générale. Ainsi, une proposition de modifications des statuts sera déposée ultérieurement en vue d'une adoption par l'assemblée générale.



**Tarifs de groupe exclusifs.
Exclusivement pour vous.**


AGESSS
Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux


laPersonnelle





VIE ASSOCIATIVE

COLLOQUE 2018 : UNE FRANCHE RÉUSSITE !

Les 1^{er} et 2 novembre derniers, plus de 330 membres ont convergé vers le Centre de congrès et d'expositions de Lévis pour participer au colloque annuel de l'AGESSS.

Le lendemain, la journée a débuté avec la tenue de l'assemblée générale annuelle durant laquelle madame Chantal Marchand, présidente-directrice générale, a présenté le bilan des activités de l'AGESSS pour l'année 2017-2018.

Pour cette occasion, l'équipe de l'AGESSS, appuyée par le comité organisateur de la région de Chaudière-Appalaches, a concocté une programmation qui s'adressait tant à l'humain qu'au gestionnaire incarnant bien le thème de l'événement « *Je suis humain de nature et gestionnaire de profession* ».



Le comité organisateur de la région de Chaudière-Appalaches.



Madame Chantal Marchand, présidente-directrice générale de l'AGESSS, lors de l'assemblée générale.

Ce fut également l'occasion de saluer madame Line Cloutier, membre sortante du conseil d'administration. Afin de la remercier comme il se doit pour son implication et sa contribution, l'AGESSS lui a remis une giclée tirée de sa collection d'œuvres d'art.

Avec l'appréciation moyenne de 4,6/5 que les participants ont accordés à l'événement nous pouvons dire que cette édition fut une franche réussite.

Il faut dire que le comité organisateur a su conquérir les participants dès l'activité d'accueil, le 31 octobre, avec un spectacle mémorable offert par la famille Painchaud.



Madame Chantal Marchand, présidente-directrice générale, et madame Line Cloutier, membre sortante du conseil d'administration (Côte-Nord).



La Famille Painchaud a su réjouir les personnes présentes avec leur répertoire varié et leurs numéros participatifs et originaux.

Les cinq conférences proposées aux participants ont été majoritairement bien accueillies avec une note moyenne de 4,1/5.

D'ailleurs à la demande de plusieurs participants, les présentations des conférences de madame Lemaire et de messieurs Poirier et Villemure sont disponibles sur notre [site Web](#).



COLLOQUE 2018 : UNE FRANCHE RÉUSSITE ! (suite)



VIE
ASSOCIATIVE



Conférence d'ouverture « *La vraie mission du gestionnaire* » de monsieur Érik Giasson.



Conférence « *Osez l'humain derrière le gestionnaire* » de monsieur Luc Richard Poirier.



Conférence « *La liste* » de monsieur Jérémy Demay.



Conférence « *SENS dessus dessous: rallumer la flamme au travail* » de madame Julie Lemaire.



Conférence « *L'éthique, mieux voir pour mieux comprendre* » de monsieur René Villemure.

Ce colloque fut également l'occasion de célébrer la 17^e édition de notre Prix d'excellence lors d'un gala où 15 lauréats régionaux ont été honorés et qui s'est poursuivi par une inoubliable soirée chez Gatsby le magnifique, pour laquelle tous ont revêtu leurs plus beaux atours et ont fêté jusqu'au bout de la nuit!



Les maîtres de cérémonie du Prix d'excellence 2018: monsieur Harold Gilbert et madame France Audet.



Les Prix d'excellence qui ont été remis aux lauréats.





VIE ASSOCIATIVE

COLLOQUE 2018 : UNE FRANCHE RÉUSSITE ! (suite)

Merci à tous les participants qui ont pris le temps de compléter le sondage de satisfaction, vos commentaires et suggestions sont pris en considération et nous permettent de vous offrir des événements à la hauteur de vos attentes. Nous profitons également de l'occasion pour féliciter madame Josée Roch qui est l'heureuse gagnante du panier cadeau d'objets promotionnels de l'AGESSS, d'une valeur de 100\$ tiré parmi les personnes ayant complété le sondage.

En terminant, nous tenons à remercier nos précieux partenaires qui ont contribué au succès de cet événement: La Personnelle, La Capitale, le Fonds de solidarité de la FTQ ainsi que les Universités du Québec, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, l'École nationale d'administration publique (ENAP) et l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM).

Rendez-vous l'an prochain pour le Colloque 2019, à Rivière-du-Loup, alors que la région du Bas-Saint-Laurent sera notre hôte!



Madame France Audet, présidente de la région Chaudière-Appalaches, hôte du colloque 2018, et monsieur François Dubé, président de la région du Bas-saint-Laurent qui accueillera le colloque 2019.



PRIX D'EXCELLENCE 2018

C'est le 1^{er} novembre dernier, lors de son Colloque annuel qui se déroulait à Lévis, dans la région de Chaudière-Appalaches, que l'AGESSS a remis, devant plus de 350 membres et invités, ses Prix d'excellence.

Avec ces prix, l'AGESSS souhaite reconnaître et souligner de façon toute particulière la contribution exceptionnelle de 15 gestionnaires, membres de l'Association, pour la qualité de leur gestion, pour leur implication dans leur milieu et auprès de notre Association.

Avec talent et passion, ces membres provenant des différentes régions du Québec se distinguent par leur investissement professionnel dans le réseau de la santé et des services sociaux.

L'AGESSS FÉLICITE SES LAURÉATS POUR LEUR TRAVAIL, LEUR CRÉATIVITÉ ET LEUR LEADERSHIP, DES ATOUTS PRÉCIEUX POUR LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LA POPULATION DU QUÉBEC.



MICHEL HOUNZELL
Bas-Saint-Laurent



FRANCE GIROUX
Mauricie-et-Centre-du-Québec



LINE WALSH
Outaouais



RACHEL LANGFORD
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine



PASCALE PARÉ
Lanaudière



CLAIRE POTVIN
Saguenay-Lac-Saint-Jean



FRANÇOIS PARADIS
Estrie



NORMAND LEMIEUX
Abitibi-Témiscamingue



CLAUDE ROUSSEAU
Chaudière-Appalaches



RENÉE CHARPENTIER
Laurentides



JULIE MIGNAULT
Capitale-Nationale



CHARLES BEAUCHESNE
Montréal



LINE CLOUTIER
Côte-Nord



MARIE-CHRISTINE GIROUX
Laval



MANON GAUTHIER
Montréal



Achats des Fêtes en ligne : nos meilleurs conseils de sécurité

Les commerces bondés et les longues listes minent votre esprit festif avant même que commence votre magasinage des Fêtes? Vous n'êtes pas seul!

Les achats en ligne gagnent vite en popularité partout au Canada étant donné leur commodité et leur simplicité. Mais pour éviter que vos Fêtes soient gâchées, il faut vous protéger contre le vol d'identité et la fraude. La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise de l'AGESSS, vous propose sept règles pour un magasinage en ligne intelligent!

1. N'ouvrez pas les liens des «aubaines» envoyées par courriel.

Des bottes UGG à 80% de rabais, mais seulement aujourd'hui? Si c'est trop beau pour être vrai, c'est probablement de l'hameçonnage. Ce genre de lien renvoie vers des sites frauduleux conçus pour voler vos données confidentielles. Vérifiez plutôt l'authenticité de l'offre en visitant directement le site dans votre navigateur.

2. Achetez seulement de sources sûres.

Tenez-vous-en aux détaillants en ligne bien connus. Utilisez des applications provenant de boutiques de confiance comme Android Market, App Store d'Apple ou Amazon Appstore. Au téléchargement, on vous demandera diverses «permissions». N'acceptez pas aveuglément et répondez avec prudence. L'application de magasinage a-t-elle vraiment besoin de votre liste de contacts?

3. Assurez-vous d'avoir une connexion sécurisée.

La plupart des domiciles et des lieux de travail offrent une connexion réseau sécurisée, mais les réseaux Wi-Fi publics peuvent avoir été piratés; vos mots de passe, données de facturation et renseignements personnels sensibles risquent d'être exposés. Par ailleurs, si l'URL ne commence pas par «https», c'est que le site Web n'est pas sécurisé. Sur un réseau public, vous pouvez parcourir les articles et comparer les prix, mais n'achetez pas. Si vous devez faire un achat avec votre appareil mobile, utilisez le réseau de données de votre fournisseur plutôt qu'une connexion Wi-Fi.

4. Installez un antivirus et tenez-le à jour.

Vous protégez votre domicile ou votre portefeuille des voleurs, alors votre appareil et vos données aussi devraient être protégés contre les intrusions, non? Assurez-vous que votre

ordinateur ou votre portable est doté d'un logiciel antivirus et anti-maliciel à jour. Si vous faites votre magasinage des Fêtes sur le pouce, n'oubliez pas d'installer une application de sécurité sur votre téléphone intelligent.

5. Verrouillez vos appareils.

Nombreux sont ceux qui laissent leurs appareils déverrouillés, et exposent ainsi leurs renseignements personnels aux voleurs. La plupart des appareils offrent l'ajout d'un mot de passe ou d'un code; profitez de cette fonction pour prévenir l'accès non autorisé à vos données.

6. Payez en toute sécurité.

Cette année, plutôt que d'utiliser votre carte de débit pour faire vos achats des Fêtes en ligne, optez pour une carte de crédit à limite basse, ou pour PayPal – vous serez ainsi mieux protégé contre la fraude.

7. Surveillez vos comptes.

Si vous remarquez des transactions louches dans votre compte bancaire ou sur votre carte de crédit, signalez-les immédiatement. Il est aussi conseillé de vérifier régulièrement les réglages de vos comptes en ligne et de modifier souvent vos mots de passe – utilisez des combinaisons uniques qui seront difficiles à pirater.

Comparez les prix pour économiser.

Vous cherchez le meilleur prix pour votre article en ligne? Vous gagnerez à utiliser un site de comparaison de prix, ou encore à comparer les prix sur votre appareil mobile à l'aide d'une application de magasinage en ligne. Gardez en tête que ces sites ont seulement accès aux produits et aux prix de détaillants partenaires, alors il est judicieux de consulter quelques comparateurs si vous cherchez un article précis. C'est comme faire du lèche-vitrine sans avoir à sortir de la maison! Bon magasinage des Fêtes!

Obtenez une soumission et économisez!

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/agesss

Trouvez-nous sur
les réseaux sociaux



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Ces conseils sont fournis à titre purement indicatif et ne constituent ou ne remplacent pas ceux d'un expert en la matière. La Personnelle, assurances générales inc. se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler. Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination, et dans le seul but d'alléger le texte.





VIE ASSOCIATIVE

OFFRE DE PARTENARIATS CORPORATIFS - GAGNANTS DU CONCOURS

Dans l'[Infolettre du 19 novembre](#) dernier, nous vous présentions avec grande fierté les partenaires corporatifs grâce auxquels vous pourrez désormais profiter de rabais avantageux pour des produits et services de grande qualité!

Pour souligner le lancement de l'offre de partenariats corporatifs de l'AGESSS, plusieurs partenaires ont généreusement offert des prix que nous avons fait tirer parmi les participants au colloque de cette année. Afin de donner cette chance à l'ensemble de nos membres, nous avons organisé un concours en ligne visant à vous faire découvrir ces partenaires.

Vous avez été nombreux à répondre au jeu-questionnaire et à courir la chance de gagner de généreux prix offerts par quelques-uns de nos partenaires. Comme convenu, les gagnants ont été tirés au sort puis contactés dans la semaine du 3 décembre et voici les résultats de ce tirage :

Partenaire	Prix	Gagnants
Hôtel Fairmont Tremblant	Forfait d'une nuitée et un petit déjeuner pour deux personnes d'une valeur de 479\$	Madame Sonia Labrecque du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
Hôtels Villégia	Une nuitée et un petit déjeuner pour deux personnes d'une valeur de 225\$	Monsieur Gilbert Therrien du CISSS des Laurentides
Amérispa	Chèque-cadeau d'une valeur de 100\$	Madame Chantal Lauzon du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Idolem Yoga Chaud	3 abonnements d'un mois illimité d'une valeur de 152\$ chacun	Mesdames Charlene Vacon de Urgences-Santé, Marie-Josée Haek du CISSS de Laval et Élisabeth Cadieux du CISSS de Lanaudière

Félicitations à nos gagnants et merci d'avoir participé en si grand nombre à ce concours!

Nous sommes ravis d'avoir créé pour vous, au fil du temps, des liens d'affaires solides et durables avec des partenaires exceptionnels qui ont pour objectif de répondre à vos besoins et à vos souhaits, et ce, à des prix concurrentiels.

Vous pouvez prendre connaissance de tout ce que nos partenaires ont à vous offrir d'unique en visitant la page web dédiée aux partenariats associatifs de l'AGESSS en cliquant ici : <https://www.agesss.qc.ca/index.php/fr/partenaires>.

Sachez que nous continuons de rechercher de nouveaux partenaires afin de rendre accessibles pour vous, où que vous soyez, des avantages corporatifs intéressants et variés. Dans ce sens, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou suggestions concernant nos partenariats corporatifs.



La confiance avant tout

Le choix de votre conseiller en sécurité financière représente une démarche importante et sérieuse. Puisque votre avenir financier peut en dépendre, la confiance en cet allié qui vous guidera vers l'atteinte de vos objectifs financiers est primordiale.

Voici donc les attributs dont votre futur conseiller devrait être doté :

1. Certifié

En plus d'être régi par le code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, le conseiller en sécurité financière doit être certifié par l'Autorité des marchés financiers pour avoir le droit de porter ce titre. Il est tenu au secret professionnel et doit respecter le caractère confidentiel des renseignements personnels obtenus durant son mandat.

2. Compétent

Le conseiller en sécurité financière agit d'abord et avant tout dans votre intérêt, sans égard à son gain personnel. Il a suivi les formations requises afin de vous conseiller le mieux possible selon l'analyse de votre situation financière. Toutefois, il doit tenir compte des limites de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose et obtenir l'aide nécessaire, s'il y a lieu.

3. Fiable

Le conseiller en sécurité financière est votre partenaire de confiance, à chaque étape de votre vie, pour toute prise de décision d'ordre financier. Le climat que votre conseiller saura créer entre vous deviendra le facteur déterminant du niveau de confiance que vous lui accorderez.

Les 4 attributs essentiels d'un conseiller en sécurité financière :

- Certifié
- Compétent
- Fiable
- Présent

4. Présent

Votre conseiller en sécurité financière doit se montrer disponible lorsque vous en ressentez le besoin. Aussi, il vous épaulera au moment de faire une réclamation. Il est en mesure de vous diriger vers les ressources disponibles et de vous indiquer les recours possibles lors de situations difficiles telles que le règlement d'un décès ou un arrêt de travail prolongé causé par une invalidité.

N'oubliez pas que l'essentiel du travail d'un conseiller en sécurité financière est d'être à l'écoute de ses clients. Par conséquent, vous êtes en droit de vous attendre de votre conseiller en sécurité financière qu'il soit attentif à vos besoins, à vos préoccupations, à vos projets et qu'il vous formule des recommandations en considérant votre situation personnelle et familiale tout en assurant le suivi avec vous.

Au-delà des chiffres et de l'argent, votre conseiller doit vous offrir des moyens réalistes de concrétiser vos rêves et d'atteindre vos objectifs. Le défi est de trouver celui qui répondra à vos attentes... Il est en quelque sorte le meilleur accompagnateur pour vous appuyer dans la réalisation de vos objectifs.



Pour bénéficier de l'expertise d'un conseiller en sécurité financière partenaire de La Capitale services conseils, cabinet de services financiers, communiquez avec nous au 1 866 665-0500.

lacapitale.com



ACTUALITÉS

RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT À LA REVUE LE POINT EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Dans le cadre de sa planification stratégique 2006-2010, l'AGESSS avait pris la décision d'abonner tous ses membres à la revue Le Point en santé et services sociaux afin notamment de répondre à son objectif de créer un réseau de collaborateurs intéressés par les meilleures pratiques en gestion.

Au fil des années, l'AGESSS a investi temps et énergie afin d'influencer le comité éditorial de la revue pour que le contenu de celle-ci soit adapté à votre réalité et qu'il puisse enrichir votre pratique de gestion.

Or, constatant un glissement du contenu des articles vers la pratique professionnelle, nous avons adressé à plusieurs reprises à l'éditeur de la revue nos préoccupations et attentes afin que le contenu des articles porte sur la gestion et que les auteurs soient notamment des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux. Malheureusement, les ajustements apportés étaient insuffisants.

Par conséquent, dans une perspective de gestion responsable des cotisations, le conseil d'administration de l'AGESSS a décidé de mettre fin à l'abonnement à la revue. Les sommes qui y étaient allouées seront réaffectées dans les services directs aux membres.



ACTUALITÉS

VOS BONS COUPS!

Dans le cadre de la 35^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, le Ministère a rendu un hommage spécial aux équipes d'intervention de crise et des mesures d'urgence du CISSS des Laurentides pour leur travail lors des inondations vécues au printemps 2017. Au total, 1800 interventions terrain ont eu cours sur une période de trois semaines.

Ainsi, l'AGESSS tient à souligner le travail des gestionnaires qui ont été au cœur de ces interventions. Ils ont organisé de mains de maître le déploiement rapide et approprié des services afin de supporter la population dans ces moments difficiles.

Nous vous rappelons que la rubrique « Vos bons coups! » est une vitrine visant à mettre en lumière une bonne nouvelle concernant les gestionnaires. Vous avez réalisé un projet d'envergure au sein de votre établissement? Vous êtes récipiendaire d'un prix visant à reconnaître votre travail à titre de gestionnaire? Vous avez publié un article dans votre domaine d'expertise? Vous souhaitez souligner la réalisation d'un collègue gestionnaire, membre de l'AGESSS? Nous vous invitons à nous en faire part!

Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous transmettre votre texte ou à communiquer avec madame Marie-Andrée Aubertin, agente d'information et de liaison, au 450 651-6000 ou 1 800 361-6526, poste 2034 ou par courriel à maaubertin@agesss.qc.ca.



ASSURANCE VOYAGE - UN SURVOL DES PRINCIPALES MODALITÉS APPLICABLES



CONDITIONS DE TRAVAIL



Joanie Maurice-Philippon, avocate
Conseillère en ressources humaines

À la veille du congé des Fêtes, certains d'entre vous ont possiblement prévu des escapades au Québec, ailleurs au Canada ou à l'international. Ainsi, nous avons cru bon de vous rappeler certaines modalités inhérentes à votre régime d'assurance voyage¹.

D'abord, rappelons que votre régime d'assurance vous couvre individuellement, ainsi que les membres de votre famille qui sont visés par la protection à laquelle vous avez adhéré (conjoint et enfants à charge), et ce, en fonction du statut de la protection détenue (individuelle, monoparentale ou familiale).

Assurance voyage

Advenant que vous ayez recours à des soins médicaux lors d'un voyage, certains frais admissibles pourraient vous être remboursés. Voici l'extrait de la brochure d'assurance de SSQ applicable :

Les frais sont admissibles dans la mesure où ils sont engagés à la suite d'un décès, d'un accident ou d'une maladie subite et inattendue survenus alors que l'assuré est temporairement à l'extérieur de sa province de résidence et qu'il nécessite des soins d'urgence. Ils doivent s'appliquer à des fournitures ou services prescrits par un médecin comme nécessaires au traitement d'une maladie ou d'une blessure.

Assistance voyage

En cas de besoin, lors d'un voyage à l'extérieur de votre province de résidence, vous avez accès à un service d'assistance voyage. Ainsi, vous pourrez, le cas échéant, obtenir un soutien à la suite d'un décès, d'un accident ou d'une maladie subite inattendue.

Assurance annulation de voyage

L'assurance annulation de voyage protège l'assuré ainsi que les membres de sa famille visés par la protection lorsque le voyage doit être interrompu ou annulé. Ainsi, l'assuré pourra obtenir le remboursement des frais engagés pour un voyage selon certaines modalités.

Notamment, les frais doivent avoir été assumés à l'avance par l'assuré lequel, au moment de les engager, ne devait connaître aucun motif susceptible d'entraîner l'interruption ou l'annulation du voyage. Nous vous invitons à prendre connaissance des motifs détaillés pouvant entraîner le remboursement de ces frais, de même que le détail des frais admissibles dans la brochure d'assurance.

Par ailleurs, nous souhaitons porter à votre attention les éléments suivants :

- Afin d'être considéré comme en voyage, vous devez vous absenter de votre lieu de résidence pour une durée minimale de deux (2) nuitées consécutives et vous déplacer à une distance d'au moins 400 kilomètres (aller et retour) de celui-ci.
- Quant aux frais de voyage payés d'avance, la police prévoit notamment l'admissibilité des «sommes déboursées par l'assuré pour l'achat d'un voyage à forfait, d'un billet d'un transporteur public ou pour la location d'un véhicule motorisé auprès d'un commerce accrédité».

De nos jours, plusieurs nouvelles plateformes de réservation sont disponibles. Ainsi, après validation, toute transaction effectuée par une agence commerciale avec un contrat énumérant des conditions est recevable. Ceci inclut les transactions effectuées par l'entremise d'Airbnb.

Les transactions entre particuliers, ou avec d'autres entités qui ne répondent pas à ces critères, ne sont pas recevables.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la brochure d'assurance, disponible sur le site de SSQ Assurances, dans la section Accès assurés.

¹ Les informations présentées dans le présent article le sont à titre informatif et ne constituent pas un avis juridique. Le texte officiel de la police prévaut en tout temps.





CONDITIONS DE TRAVAIL

ASSURANCE - TARIFICATION 2019

La tarification du régime d'assurance collective du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic pour l'année 2019 a été entérinée par le Comité paritaire intersectoriel (CPI).

Vous trouverez ci-après la tarification et les congés de primes applicables pour 2019 pour chacune des protections.



Joanie Maurice-Philippon, avocate
Conseillère en ressources humaines

Régime obligatoire de base d'assurance accident maladie

Les coûts de cette protection sont partagés entre l'employeur et les assurés. À compter de l'année 2019, il a été convenu d'intégrer une mutualisation des prestations de médicaments. Ainsi, les prestations de médicaments en excédent de 500 000 \$ par certificat seront mises en commun. La mise en commun consiste à payer une prime d'assurance supplémentaire pour ne pas avoir à supporter le risque lié au coût des nouveaux médicaments et à l'utilisation de ces médicaments par les grands consommateurs. Ainsi, les réclamations de tout certificat qui consommerait pour plus de 500 000 \$ seront payées par l'assureur au-delà de ce seuil.

Également, un congé de prime de 5 % est octroyé pour la prochaine année. Par conséquent, l'ajustement de la tarification au 1^{er} janvier 2019 est de 0,75 %.

Nous vous présentons un tableau comparatif des années 2018 et 2019 de la prime payable par le participant par période de 14 jours:

Statut	Tarification 2018	Tarification 2019
Individuel	40,46 \$	38,92 \$
Monoparental	42,65 \$	41,04 \$
Familial	81,77 \$	78,67 \$

Modification de la protection d'assurance maladie

Actuellement, le retraité qui adhère au régime d'assurance maladie doit effectuer un choix entre le régime enrichi et le régime de base. Celui qui opte pour le régime enrichi peut éventuellement modifier son choix et retenir le régime de base. Toutefois, celui qui opte initialement pour le régime de base ne peut, à aucun moment, augmenter sa protection vers le régime enrichi.

Dorénavant, l'atteinte de l'âge de 65 ans sera considérée comme un nouvel événement de vie. Cela aura pour impact de permettre au retraité qui a initialement choisi le régime de base de modifier son choix pour le régime enrichi lorsqu'il atteindra l'âge de 65 ans.

Les gestionnaires actifs qui souhaitent prendre leur retraite au cours de l'année 2019 et des années suivantes pourront donc prendre en considération cette nouveauté lors du choix initial de la protection d'assurance maladie, soit le régime de base ou le régime enrichi.

Régime obligatoire d'assurance vie

Cette protection est entièrement payée par les adhérents. En 2019, la prime est maintenue et ne connaît aucune augmentation. De plus, un congé de prime de 25 % est accordé pour cette protection. Par conséquent, le coût de la prime est équivalent à 0,093 % du salaire. À titre d'exemple, cela représente une prime de 2,09 \$ par période de 14 jours pour un salaire annuel de 78 000 \$.



ASSURANCE - TARIFICATION 2019 (suite)



CONDITIONS DE TRAVAIL

Régime obligatoire de base d'assurance salaire de longue durée

Cette protection est entièrement payée par l'employeur. Le coût de cette prime est maintenu pour l'année 2019. À titre indicatif, cela représente 0,5 % du salaire.

Régime facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent et du conjoint

Cette protection facultative est également à la charge des gestionnaires qui ont demandé d'en bénéficier. La tarification augmente de 2,5 % et le congé de prime est établi à 20 %. Il s'agit probablement de la dernière année liée à un congé de prime, les surplus disponibles au régime ne permettant pas de maintenir le congé au-delà de l'année 2019.

Voir le tableau de la tarification en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Régimes	Hommes (1)							
	Fumeur				Non-Fumeur			
	Congé de primes	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement	Congé de primes	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement
Facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent (taux par 1 000 \$ de protection et en % du traitement)								
34 ans et moins	0,004 \$	0,015 \$	0,019 \$	0,039 %	0,002 \$	0,008 \$	0,010 \$	0,021 %
de 35 à 39 ans	0,006 \$	0,023 \$	0,029 \$	0,060 %	0,003 \$	0,010 \$	0,013 \$	0,026 %
de 40 à 44 ans	0,009 \$	0,035 \$	0,044 \$	0,091 %	0,004 \$	0,017 \$	0,021 \$	0,044 %
de 45 à 49 ans	0,014 \$	0,058 \$	0,072 \$	0,151 %	0,007 \$	0,030 \$	0,037 \$	0,078 %
de 50 à 54 ans	0,024 \$	0,097 \$	0,121 \$	0,253 %	0,014 \$	0,056 \$	0,070 \$	0,146 %
55 ans ou plus	0,038 \$	0,152 \$	0,190 \$	0,397 %	0,026 \$	0,103 \$	0,129 \$	0,269 %
Femmes (1)								
34 ans et moins	0,003 \$	0,010 \$	0,013 \$	0,026 %	0,001 \$	0,002 \$	0,003 \$	0,005 %
de 35 à 39 ans	0,004 \$	0,017 \$	0,021 \$	0,044 %	0,002 \$	0,010 \$	0,012 \$	0,026 %
de 40 à 44 ans	0,008 \$	0,030 \$	0,038 \$	0,078 %	0,004 \$	0,015 \$	0,019 \$	0,039 %
de 45 à 49 ans	0,011 \$	0,046 \$	0,057 \$	0,120 %	0,006 \$	0,023 \$	0,029 \$	0,060 %
de 50 à 54 ans	0,018 \$	0,074 \$	0,092 \$	0,193 %	0,010 \$	0,041 \$	0,051 \$	0,107 %
55 ans ou plus	0,026 \$	0,105 \$	0,131 \$	0,274 %	0,019 \$	0,074 \$	0,093 \$	0,193 %

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.
Congé de prime : 20 %

(1) Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Régimes	Hommes (2)					
	Fumeur			Non-Fumeur		
	Congé de primes	Employé	Total en \$	Congé de primes	Employé	Total en \$
Facultatif d'assurance vie additionnelle du conjoint (taux par 10 000 \$ de protection selon l'âge de l'adhérent)						
34 ans et moins	0,04 \$	0,15 \$	0,19 \$	0,02 \$	0,08 \$	0,10 \$
de 35 à 39 ans	0,06 \$	0,23 \$	0,29 \$	0,03 \$	0,10 \$	0,13 \$
de 40 à 44 ans	0,09 \$	0,35 \$	0,44 \$	0,04 \$	0,17 \$	0,21 \$
de 45 à 49 ans	0,14 \$	0,58 \$	0,72 \$	0,07 \$	0,30 \$	0,37 \$
de 50 à 54 ans	0,24 \$	0,97 \$	1,21 \$	0,14 \$	0,56 \$	0,70 \$
55 ans ou plus	0,38 \$	1,52 \$	1,90 \$	0,26 \$	1,03 \$	1,29 \$
Femmes (2)						
34 ans et moins	0,03 \$	0,10 \$	0,13 \$	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$
de 35 à 39 ans	0,04 \$	0,17 \$	0,21 \$	0,02 \$	0,10 \$	0,12 \$
de 40 à 44 ans	0,08 \$	0,30 \$	0,38 \$	0,04 \$	0,15 \$	0,19 \$
de 45 à 49 ans	0,11 \$	0,46 \$	0,57 \$	0,06 \$	0,23 \$	0,29 \$
de 50 à 54 ans	0,18 \$	0,74 \$	0,92 \$	0,10 \$	0,41 \$	0,51 \$
55 ans ou plus	0,26 \$	1,05 \$	1,31 \$	0,19 \$	0,74 \$	0,93 \$

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.
Congé de prime : 20 %

(2) En assurance vie additionnelle du conjoint, les taux sont établis en fonction des habitudes tabagiques (fumeur ou non-fumeur) et du sexe du conjoint, mais selon l'âge de l'adhérent. Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.





CONDITIONS DE TRAVAIL

ASSURANCE DES RETRAITÉS - TARIFICATION 2019

La tarification du régime d'assurance collective des retraités pour l'année 2019 a été entérinée par le Comité paritaire intersectoriel (CPI).

Vous trouverez ci-après la tarification et les congés de primes applicables pour 2019 pour chacune des protections, ainsi que des informations en lien avec une modification apportée au régime.

Modification de la protection d'assurance maladie

Actuellement, le retraité qui adhère au régime d'assurance maladie doit effectuer un choix entre le régime enrichi et le régime de base. Celui qui opte pour le régime enrichi peut éventuellement modifier son choix et retenir le régime de base. Toutefois, celui qui opte initialement pour le régime de base ne peut, à aucun moment, augmenter sa protection vers le régime enrichi.

Dorénavant, l'atteinte de l'âge de 65 ans sera considérée comme un nouvel événement de vie. Cela aura pour impact de permettre au retraité qui a initialement choisi le régime de base de modifier son choix pour le régime enrichi lorsqu'il atteindra l'âge de 65 ans.



Joanie Maurice-Philippon, avocate
Conseillère en ressources humaines

Au cours de l'année 2019, l'ensemble des retraités recevra de l'information plus complète sur cette modification de la protection d'assurance-maladie. Également, une période transitoire sera prévue pour permettre aux retraités qui ont déjà atteint l'âge de 65 ans d'opter pour le régime enrichi.

Régime d'assurance maladie (base, enrichi et surprime)

Globalement, la tarification est diminuée de 4,1 % et ce, de façon variable en fonction des régimes et des groupes d'âge. Aucun congé de prime n'est accordé en assurance accident maladie.

Nous vous présentons un tableau de modification de la tarification de la prime payable par le participant:

Statut	Tarification 2019
Régime de base:	
• Moins de 65 ans	↓ 8,3 %
• 65 ans et plus	↓ 4,0 %
Régime enrichi:	
• Moins de 65 ans	↓ 3,1 %
• 65 ans et plus	↓ 4,0 %
Surprime pour les 65 ans et plus	↓ 4,0 %

À compter de l'année 2019, il a été convenu d'intégrer une mutualisation des prestations de médicaments. Ainsi, les prestations de médicaments en excédent de 250 000 \$ par certificat seront mises en commun. La mise en commun consiste à payer une prime d'assurance supplémentaire pour ne pas avoir à supporter le risque lié au coût des nouveaux médicaments et à l'utilisation de ces médicaments par les grands consommateurs. Ainsi, les réclamations de tout certificat qui consommerait pour plus de 250 000 \$ seront payées par l'assureur au-delà de ce seuil.

Régime d'assurance vie

Les primes en lien avec l'assurance vie de l'adhérent et l'assurance-vie additionnelle du conjoint sont maintenues. Toutefois, les primes liées aux personnes à charge sont majorées de 5,0 %. Pour ces protections, aucun congé de prime n'est accordé.

Nous vous présentons le tableau de la prime mensuelle payable par le participant pour l'année 2019:



ASSURANCE DES RETRAITÉS - TARIFICATION 2019 (suite)



CONDITIONS DE TRAVAIL

TARIFICATION MENSUELLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 - CONTRAT Y9999-R (groupes 19520 à 19525)

RÉGIMES	TAUX DE PRIMES MENSUELS								
	INDIVIDUELLE			MONOPARENTALE			FAMILIALE		
	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales
Assurance maladie - Régime de BASE (groupes 19522-19523 et 19524)									
Moins de 65 ans	95,81 \$	--- \$	95,81 \$	123,53 \$	--- \$	123,53 \$	188,59 \$	--- \$	188,59 \$
65 ans ou plus	4,87 \$	--- \$	4,87 \$	6,20 \$	--- \$	6,20 \$	9,27 \$	--- \$	9,27 \$
Surprime pour les 65 ans ou plus ⁽¹⁾	359,55 \$	--- \$	359,55 \$	359,55 \$	--- \$	359,55 \$	719,10 \$	--- \$	719,10 \$
Assurance maladie - Régime ENRICH (groupes 19520-19521 et 19525)									
Moins de 65 ans	206,01 \$	--- \$	206,01 \$	267,02 \$	--- \$	267,02 \$	413,17 \$	--- \$	413,17 \$
65 ans ou plus	44,85 \$	--- \$	44,85 \$	58,32 \$	--- \$	58,32 \$	87,06 \$	--- \$	87,06 \$
Surprime pour les 65 ans ou plus ⁽¹⁾	359,55 \$	--- \$	359,55 \$	359,55 \$	--- \$	359,55 \$	719,10 \$	--- \$	719,10 \$
	PAR 1 000 \$ DE PROTECTION								
	HOMME			FEMME					
Assurance vie de base de l'adhérent et additionnelle du conjoint ⁽²⁾									
				Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales
Moins de 50 ans				0,12 \$	-- \$	0,12 \$	0,07 \$	-- \$	0,07 \$
de 50 à 54 ans				0,23 \$	-- \$	0,23 \$	0,13 \$	-- \$	0,13 \$
de 55 à 59 ans				0,38 \$	-- \$	0,38 \$	0,24 \$	-- \$	0,24 \$
de 60 à 64 ans				0,62 \$	-- \$	0,62 \$	0,38 \$	-- \$	0,38 \$
de 65 à 69 ans				0,95 \$	-- \$	0,95 \$	0,58 \$	-- \$	0,58 \$
de 70 à 74 ans				1,48 \$	-- \$	1,48 \$	1,00 \$	-- \$	1,00 \$
de 75 à 79 ans				2,34 \$	-- \$	2,34 \$	1,68 \$	-- \$	1,68 \$
de 80 à 84 ans				3,77 \$	-- \$	3,77 \$	2,87 \$	-- \$	2,87 \$
de 85 ans ou plus				5,73 \$	-- \$	5,73 \$	4,87 \$	-- \$	4,87 \$
Assurance vie du conjoint et des enfants à charge	Primes payées par l'adhérent :			Congé de primes :			Primes totales :		
	9,20 \$			-- \$			9,20 \$		
<p>Les taux de primes n'incluent pas la taxe de 9 %.</p> <p>⁽¹⁾ : Surprime pour les personnes de 65 ans ou plus conservant la garantie de médicaments chez SSQ plutôt qu'à la RAMQ. Pour l'adhérent qui atteint l'âge de 65 ans dans le courant de l'année, les modifications des primes et des protections se feront le 1^{er} jour du mois qui coïncide avec son 65^e anniversaire ou qui le suit.</p> <p>⁽²⁾ : La prime d'assurance vie additionnelle du conjoint est basée sur le sexe et l'âge du conjoint.</p> <p>Note générale : Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} jour du mois qui coïncide avec le changement de groupe d'âge ou qui le suit.</p> <p style="text-align: right;">Congé de prime en assurance maladie excluant la surprime : Aucun Congé de prime en assurance vie : Aucun Congé de prime en assurance vie du conjoint et des enfants à charge : Aucun</p>									





FORMATION

L'EFFICACITÉ COMME VALEUR DU MANAGEMENT RESPONSABLE



Annie Charest, M. Sc.
Conseillère en formation, accueil
et intégration

À l'automne 2018, nous vous présentons une nouveauté en matière de formation sur notre page web dédiée à la promotion des opportunités de développement des compétences susceptibles de vous intéresser (www.formationagesss.com). Pour être à l'affût des dernières tendances en gestion et être en mesure de bien vous accompagner dans votre parcours professionnel, nous avons suivi avec grand intérêt une formation en ligne gratuite et ouverte à tous (aussi connue sous l'abréviation MOOC) de la faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval sur le management responsable que vous avez peut-être eu la chance de suivre également.

Le management responsable, c'est quoi? De plus en plus populaire dans différents types d'organisations, dont les organisations publiques, il vise à influencer les gestionnaires à être particulièrement soucieux des personnes et de l'environnement, tout en composant avec les contraintes économiques, sociales et environnementales du développement durable. Cette nouvelle approche multidimensionnelle de la gestion se base sur le précepte qu'il est essentiel de prendre en compte en amont les impacts négatifs des décisions sur les individus, l'environnement de travail et la société dans son ensemble. Cette vision ouverte sur le monde, originale et pleine de sens, exposée dans ce MOOC par M. Luc Audebrand, professeur agrégé à la FSA de l'Université Laval et ses collaborateurs, s'appuie sur sept valeurs :



Nous vous proposons dans nos prochaines parutions, une série d'articles portant sur chacun de ces grands principes, vus à travers la lunette des gestionnaires du RSSS. Commençons avec l'efficacité.

L'efficacité se trouve au centre des autres valeurs qui soutiennent le management responsable parce qu'autant pour les sociétés, les entreprises que les personnes, à l'ère de la performance, elle représente la production de résultats souhaitables et visibles. Pour bien cerner ce que l'on entend par efficacité et comment cette valeur s'exprime dans les différentes dimensions, nous vous proposons ici un exercice de « zoom-in / zoom-out »:



L'EFFICACITÉ COMME VALEUR DU MANAGEMENT RESPONSABLE (suite)



FORMATION

De près : l'efficacité personnelle

Le sentiment d'efficacité du gestionnaire est tributaire du résultat de son travail, qui est lui-même associé au sens subjectif donné au travail, c'est-à-dire la nature perçue de ce qui doit être fait, les raisons qui justifient ce travail et la relation entre celui-ci et les autres sphères de sa vie. Un travail qui a du sens, qui est perçu comme efficace, est utile à la société, respecte les codes moraux, permet d'utiliser ses talents et d'en acquérir de nouveaux et favorise la création et le maintien de liens professionnels intéressants.

On dit que le travail idéal (Ikigai en japonais) prend sa source dans les quatre dimensions du sens de la vie :



Réf : « 3 exercices pour trouver son Ikigai », Flavia Mazelin Salvi, www.psychologies.com

Donc, pour percevoir son travail comme étant efficace le gestionnaire pourrait gagner à trouver dans son travail ce qui le rend utile, plaisant, stimulant et payant. Incidemment, une gestion efficace tient compte du sens donné au travail et à la perception d'efficacité personnelle des employés, ce qui implique des pratiques de gestion intègres et bienveillantes.

Avec un pas de recul : l'efficacité organisationnelle

L'efficacité d'une organisation, c'est sa capacité à remplir la mission que lui confie la société dans laquelle elle évolue, telle qu'évaluée selon des critères précis par les principaux intéressés. Fortement influencée par la culture organisationnelle, la mesure de l'efficacité d'une organisation se fait tantôt sur la base de la cohésion qu'elle génère, de la précision de ses procédures, de la performance financière ou de l'innovation qu'elle engendre. Ainsi, le gestionnaire doit assurer l'efficacité de la culture organisationnelle en place avec les ressources dont il dispose. Du point de vue organisationnel, une gestion efficace implique des idées claires et fortes sur les objectifs de l'organisation, ce qui exige de l'audace et de l'agilité.

De plus loin : l'efficacité sociale des organisations

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un concept généralement admis comme étant le pilier de l'efficacité sociale des organisations. Il s'agit en quelque sorte de la transposition aux organisations de la mécanique du développement durable. Le développement d'une organisation doit satisfaire les exigences de la société actuelle sans mettre en danger la possibilité de cette même société à répondre à ses besoins dans le futur. Une organisation socialement efficace est pérenne, correspond aux orientations que lui donnent sa communauté et ce sans nuire à son environnement. Socialement, une gestion efficace implique une réflexion sur la place de l'organisation dans sa communauté, ce qui sollicite à la fois les valeurs de solidarité et d'humilité.





FORMATION

L'EFFICACITÉ COMME VALEUR DU MANAGEMENT RESPONSABLE (suite)

C'est votre point de vue, de près ou de loin, qui détermine le sens que revêt l'efficacité comme valeur du management responsable. Que vos critères et vos indicateurs se rapportent au rendement, à la productivité, au profit ou encore à l'utilité, à la santé des personnes ou à l'impact social, l'efficacité est une valeur à laquelle toutes les autres se rattachent.

Dans les prochains textes de cette série, nous illustrerons les autres valeurs du management responsable et en quoi elles sont reliées à l'efficacité. Nous ferons aussi la démonstration que l'efficacité est vaine sans les autres valeurs du management responsable.

Réf : Audebrand, L. K. (2018). Le management responsable : une approche axiologique. Québec : Presses de l'Université Laval.



FORMATION

OUVERTURE DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS POUR LA SESSION HIVER 2019

Nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture de la période d'inscription aux formations offertes par l'AGESSS et ses partenaires pour la session hiver 2019.

Élaborée pour vous dans le cadre de notre partenariat interassociatif en matière de développement professionnel avec l'Alliance des cadres de l'État (ACE), l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), cette nouvelle session est encore plus généreuse et complète.

Ainsi, de nombreuses formations sont rassemblées pour répondre à certains de vos besoins de développement en gestion et vous sont accessibles soit en présentiel, dans différentes régions du Québec, ou encore par webinaires où que vous soyez.

Vous pouvez dès maintenant prendre connaissance du nouveau [calendrier](#) et des contenus des formations sur notre site Web au www.formationagecss.com. Si une formation vous intéresse, vous pourrez procéder à votre inscription sur cette plateforme.

À cet égard, nous vous rappelons que vous pouvez discuter avec votre supérieur immédiat de l'opportunité d'imputer les coûts de certaines formations au budget global de développement des compétences des gestionnaires de votre établissement. Pour ce faire, faites valoir le lien concret entre les formations qui vous intéressent et les objectifs de développement dont vous avez convenu dans votre plan individualisé de développement des compétences (PIDC).

SONDAGE SUR LES ORDRES PROFESSIONNELS ET CONCOURS

Un court sondage concernant l'adhésion à un ordre professionnel a été conçu pour les membres des quatre associations. Dans le but de vous offrir des formations qui vous sont utiles et répondent à vos besoins, nous souhaitons, si possible, vous offrir des contenus comptabilisables à titre de formation continue auprès de votre ordre professionnel.

En répondant à ce sondage avant le 31 janvier 2019, vous courrez la chance de gagner une participation gratuite à la formation de votre choix parmi toutes les formations offertes à l'hiver 2019. Vous pouvez répondre au sondage en cliquant ici : [sondage sur votre adhésion à un ordre professionnel](#).

Enfin, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins d'accompagnement dans votre parcours professionnel en nous contactant au sujet des enjeux et défis pouvant être abordés par de nouvelles formations. C'est avec plaisir que nous orienterons notre offre en fonction de vos besoins évolutifs.

Réservez votre place aux formations pour l'hiver 2019. Les places sont limitées! Pour recevoir régulièrement des mises à jour de l'offre de formation, inscrivez-vous à la liste de diffusion au www.formationagecss.com.

